

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 9 juillet 2020**

M. ROBERT : Nous allons débiter cette séance de Conseil Communautaire. Bien, je laisse arriver les deux derniers élus qui sont en train de signer les feuilles d'émargement mais le quorum est déjà atteint pour cette réunion du Conseil. Les séances de photo, on les finira par la suite. Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu, vous avez eu le compte-rendu de la séance du conseil de la dernière mandature, donc de la séance du 6 février 2020. Celles et ceux qui étaient présents à cette séance, mais tout le monde peut être amené à se prononcer sur le compte-rendu mais il y a-t-il des questions ? Ou des remarques sur le texte qui vous est présenté dans le livret de Conseil aujourd'hui ? Non ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Vous avez également la présentation des décisions qui ont été prises, on est dans la séance du 6 février, et donc avec les décisions prises selon les articles L. 2122-22 et L. 5211-10 du CGCT. On a voté au dernier conseil les délégations du Conseil au Bureau, là on a les décisions, les délibérations qui ont été présentées au Bureau. Il n'y a pas de remarque de votre part ? C'est donc adopté. On aura dans ce Conseil beaucoup de désignation à faire dans différentes structures ou différentes instances pour faire fonctionner au quotidien notre communauté d'agglomération. La première délibération fixe les modalités de dépôt des candidatures pour la Commission d'Appel d'Offres, je vous propose, compte-tenu de la procédure de vote qui doit se dérouler par la suite, donc de clore ces dépôts de candidatures à 16 heures pour pouvoir au fur et à mesure, on pourra voter tout en continuant l'ordre du jour. Pour cette délibération 1, s'il n'y avait pas d'objection, il est 15H02, on fixe 1H, donc 16H02 pour déposer les candidatures pour la CAO. Pas d'objection ? C'est adopté cette délibération et on reçoit juste ici les candidatures pour la Commission d'Appel d'Offres de la délibération qui sera votée toute à l'heure. M. TRONI vous pouvez nous rejoindre à la tribune, s'il vous plaît, en tant que Président de groupe. La délibération n°2, pour les mêmes modalités, pour la Commission de Délégation de Service Public, donc fixer les modalités de dépôt de listes, je vous propose les mêmes modalités, mêmes conditions, il est 15H03, je vous propose jusque 16H03, pour garder une heure pleine et entière sur le dépôt de ces candidatures. Pas d'objection ? C'est adopté, on commence à recevoir les candidatures pour le vote des délibérations. La délibération n°3 porte sur la présentation du prix et de la qualité de service public en matière d'élimination des déchets, vous avez eu le rapport qui était annexé. Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU : Oui j'aimerais faire un petit discours concernant ce rapport. A l'occasion de cette délibération, j'aimerais aborder un phénomène malheureusement récurrent mais qui s'est encore développé à l'occasion de la crise sanitaire. Il s'agit des dépôts sauvages. Notre territoire est particulièrement touché par cette plaie qui pourrit la vie des habitants. L'impact est paysager, environnemental, financier mais dégrade également l'image de notre territoire. La CALL subit annuellement un préjudice d'environ 400 000 € et je pense qu'on pourrait dépenser cet argent public utilement en faveur d'actions sociales ou d'amélioration de l'habitat. Il n'existe malheureusement, je le sais bien, pas de solution miracle mais nous savons désormais que les coûteuses campagnes de sensibilisation sont d'une efficacité toute contestable. Les panneaux dissuasifs ou pédagogiques s'avèrent à peu près inutiles. Rien que pour le programme local de communication de prévention des déchets, la CALL a dépensé sur 3 ans 750 000 €, il nous faut en tirer conjointement les conclusions et ne faire preuve d'aucune mansuétude à ce sujet. Peut-être qu'en augmentant encore les sanctions prévues par la loi on pourrait améliorer les choses, mais c'est du domaine législatif. Peut-être qu'on pourrait également appliquer plus systématiquement les sanctions. Pour notre part, nous y voyons un argument de plus en faveur de l'extension de la vidéo-protection, fixe ou mobile d'ailleurs, en ciblant prioritairement les lieux qui subissent le plus ces incivilités, notamment aux abords des points d'apport volontaire. Nous y voyons également un argument de plus en faveur de l'extension de la présence des polices municipales ou des ASVP sur le terrain, 24h sur 24, 7 jours sur 7, avec des instructions précises pour rechercher et appréhender ceux qui commettent ces incivilités. Les habitants de la CALL en ont assez des dépôts sauvages qui dégradent leurs quartiers et les paysages. Nos agents en ont assez de mettre leur santé en danger en ramassant des déchets potentiellement toxiques. Nous leur devons de trouver des solutions rapides en prenant ce sujet à bras le corps. D'autre part, ici à l'agglomération, nous ne pouvons pas laisser les maires des plus petites communes impuissants face à ce phénomène. Vous ne pouvez pas répondre que telle ou telle structure ne peut rien car ce n'est pas dans ses compétences, ou qu'elle n'en a pas les moyens. Mesdames, Messieurs, en

matière de lutte contre les dépôts sauvages, comme en matière de lutte contre le chômage, non nous n'avons pas tout essayé. Merci.

M. ROBERT : Bien, ce qu'il y a de bien c'est que vous pouvez recycler votre texte pour le Conseil municipal de Liévin parce qu'on est aussi plus dans une intervention municipale que communautaire. Là vous avez à vous positionner sur l'ensemble

M. MOMPEU : D'accord, donc vous ne pouvez rien faire.

M. ROBERT : Monsieur MOMPEU, je vous ai laissé la parole, donc il y a des règles dans une communauté d'agglomération comme dans un conseil municipal. Vous avez voté le règlement intérieur la fois dernière donc vous respectez les règles. Vous prenez la parole en la demandant et après je vous laisse vous exprimer. Vous vous êtes exprimé, je vous réponds. Aujourd'hui, vous vous êtes exprimé par rapport à un rapport, je pense sans forcément peut-être le lire dans le détail parce qu'on est vraiment sur la politique déchets dans son ensemble. La problématique et la question des dépôts sauvages nous préoccupent entièrement au niveau de la communauté d'agglomération en partenariat avec les communes parce que l'ensemble des démarches que vous avez citées relèvent bien du pouvoir de police du maire et qui n'est pas délégué à la communauté d'agglomération. En tout état de cause, sur cette problématique déchet, avec l'exécutif nous avons décidé de nommer un conseiller délégué justement spécifique sur cette thématique et notamment en lien avec les communes sur les dépôts sauvages donc ce n'est pas question de ne rien faire, c'est question de regarder sur ces questions d'incivilités, vous avez cité à la fois des choses qui relèvent de la loi donc du pouvoir législatif qui dépasse cette communauté tout comme des choses qui relèvent du pouvoir municipal des maires et on accompagne les communes dans ce domaine-là, comme on l'a déjà fait dans le mandat précédent. Vous demandez la parole ?

M. MOMPEU : Non je vous remercie.

M. ROBERT : Vous demandez un vote sur cette délibération ? C'est une prise de connaissance de ce rapport annuel, on acte qu'il a été présenté dans ce conseil. La délibération suivante la délibération n°4, sur la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il nous faut désigner les membres de cette commission, nous avons 9 titulaires et 9 suppléants en plus du Président ou son représentant. Un titulaire et un suppléant pour l'Organisation Générale des Consommateurs, un titulaire et un suppléant pour la Chambre des Métiers du Pas-de-Calais, un titulaire et un suppléant pour le Conseil de Développement et un pour Force Ouvrière des Consommateurs. Donc, il vous est proposé de modifier la composition, ça c'était l'ancienne composition, avec l'ORGECO, l'UFC que chosir, l'Association Nationale des Consommateurs et usagers et la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités. Et donc, d'avoir une liste de représentants, qui vous a été présentée, on l'a ? On a le dépôt des listes là ? L'ensemble des groupes l'ont présentée, l'ont proposée ? On la complète avec les groupes ? On complète la délibération avec les compléments de groupe. Je vous demande de voir ça en même temps. La désignation des membres de la CLECT, elle est complète ou pas ? Non plus. Donc 4, 5, 6 vous les bouclez avec les groupes pour être sûrs que ça soit bien figé pour la présentation s'il vous plaît. On y reviendra par la suite. La délibération n°7, pour la représentation, mais je crois qu'elle était à compléter celle-là. On reviendra sur l'ensemble de ces désignations par la suite, sauf si on fait une suspension de séance, peut-être, de 5 minutes le temps de finir, ou bien on continue ? On enchaîne sur les délibérations et on laisse les groupes faire ? On les reporte le temps de terminer, d'accord. Pour les instances représentatives du personnel on les fera en même temps. Donc on va passer à la délibération n°9, comme il s'agit du compte administratif pour plus de simplicité je vais laisser la présidence à Alain BAVAY, en qualité de 2^{ème} Vice-Président, pour pouvoir officier pour cette partie de séance.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président. Et bien écoutez, nous allons donc passer à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019 et je crois que c'est le maire d'Acheville, je cherchais après, qui va nous faire cette présentation.

M. LA GRANGE : Bonjour tout le monde, Monsieur le Président, chers collègues, il me faut vous présenter 8 comptes administratifs et 8 budgets supplémentaires. Je vais m'efforcer de faire aussi simplement et aussi clairement que possible. La compte administratif, la communauté d'agglomération gère donc 8 budgets, les dépenses réalisées en 2019 s'élèvent globalement fonctionnement + investissement à 202 millions d'euros, soit 22 millions d'euros ou 12 % de plus qu'en 2018. Vous avez

les diapos là qui défilent. Cette progression des dépenses est d'abord liée à un investissement encore plus significatif en 2019 avec des dépenses d'équipement qui augmentent de 13,5 millions d'euros pour atteindre un total de 56,4 millions d'euros. Dans un second temps, cette progression s'explique également par une évolution des dépenses de gestion, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement hors dettes, de plus 8,6 millions d'euros. Nous reviendrons ensuite sur les causes de cette évolution. A noter encore au sujet des dépenses globales, l'annuité de la dette, c'est-à-dire les frais financiers + l'amortissement du capital de la dette est stable en 2019 à 19 millions d'euros. Elle représente 9,4 % des dépenses totales avec une diminution des frais financiers dus de -5,7 millions de 2018 à 2019. Enfin, la part de l'investissement augmente puisque les dépenses d'investissement représentent 34 % des dépenses en 2019, contre 30 % en 2018. Si le budget principal porte 71 % des dépenses, le budget annexe action économique porte quant à lui la principale hausse de dépenses d'investissement + 9 millions d'euros. Néanmoins les dépenses d'équipements réalisées progressent aussi sur les budgets eau et assainissement. Fait marquant de ce compte administratif 2019, un pic de dépenses d'équipements réalisées, + 31 % par rapport à 2018 avec un équilibre financier maîtrisé. En effet, le désendettement se poursuit, l'annuité de la dette est stable et le financement des investissements portés par la communauté d'agglomération est très sain. Pour preuve, l'emprunt ne finance que 3,5 % des investissements alors que l'épargne nette en finance + de 20 %, les excédents antérieurs 45 % et les subventions obtenues + de 16 %. Plus précisément, au sujet de l'endettement, en 2019 la communauté d'agglomération se désendette pour la seconde année consécutive et surtout ce désendettement est caractéristique de toute la période 2014-2019, avec un encours de dettes qui diminue de 14,5 %, passant de 197,3 millions d'euros en 2014 à 168,7 millions d'euros en 2019. Cela alors même que le niveau des dépenses d'équipements progresse de 162 millions d'euros, ont été investis sur 2014-2019 avec un pic en 2019. Au sujet des résultats comptables, tous budgets consolidés, on obtient au final un excédent brut de 11,56 millions d'euros. Certes ce résultat de clôture diminue par rapport aux années précédentes, il était de 36,8 millions d'euros en 2018 mais cette diminution était prévue et résulte du choix de la CALL d'utiliser ses réserves pour financer ses investissements. Le cercle est vertueux puisque cela signifie moins de recours à l'emprunt, 0 en 2018 et 1,95 million d'euros en 2019 et moins de frais financiers qui pèsent sur la section de fonctionnement. Conséquence logique du désendettement et de la bonne évolution des niveaux d'épargne, la capacité de désendettement de la communauté d'agglomération se situe à un niveau correct, 6,9 ans fin 2019. La CALL est donc en capacité de rembourser tout son encours de dette en 6,9 années à partir de l'épargne brute dégagée. Ce niveau de capacité de désendettement est inférieur encore une fois à celui de 2014, environ 10 ans, et il est également bien inférieur au niveau plafond défini par la loi qui est de 12 ans. Au sujet ensuite de l'évolution des dépenses et recettes de gestion, voici les principaux points à retenir, de 2014 à 2019, les dépenses de gestion ont évolué au même rythme moyen que les recettes, à savoir +1,8 % par an, d'où la préservation des niveaux d'épargne sur la période. L'évolution des charges de fonctionnement est néanmoins plus marquée en fin de période avec une progression de 7 % de 2018 à 2019. Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation de la participation versée au Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle qui s'explique par la mise en service du nouveau réseau de bus en 2019 dont le lancement des lignes de bus à haut niveau de service. La contribution financière de la CALL est passée de 2,05 millions d'euros en 2018 à 6,42 millions d'euros en 2019. Pour mémoire la part versée par la CALL représente 35,65 % de la contribution financière des 3 communautés d'agglomération membres du SMT. Si l'on regarde de près la structure des dépenses de fonctionnement, que remarque-t-on ? Le reversement aux communes membres représente toujours 43,9 millions d'euros soit 33 % des dépenses. Les charges à caractère général progressent, principalement du fait de la hausse du coût des contrats de gestion et de valorisation des déchets, + 2,8 millions d'euros. Les dépenses liées à cette politique publique représentent 85 % des charges à caractère général et 26 % des dépenses de fonctionnement total. Les charges de personnel augmentent de 0,7 million d'euros, + 6 % mais il faut noter qu'elles sont faibles par rapport aux collectivités de même strate. Surtout ce sont les participations et subventions ou autres charges de gestion courante qui progressent le plus significativement de 2018 à 2019. Globalement les participations et subventions représentent 18 % des dépenses de fonctionnement et les subventions progressent de 33,9 %, + 2,1 millions d'euros. Cette forte hausse est le résultat de l'avancée dans la mise en œuvre du projet de territoire avec des projets de mobilité plus durable ; la participation au SMT évoquée précédemment, le renforcement de l'attractivité du territoire, progression des subventions dans le domaine de l'emploi et de la formation, du développement économique, plus de cohésion sociale, subventions dans le cadre de la politique de la ville, progression des subventions aux secteurs sportifs et culturels. Ces politiques publiques sont financées en fonctionnement par des recettes qui sont constituées à 62 % de recettes fiscales et à 22,2 % de dotations de l'Etat. Il faut souligner que sans hausse de taux les recettes sont tirées à la

hausse par la dynamique économique du territoire. Pour preuve le produit de la CVAE, ou cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui progresse de 9,5 %, soit + 0,9 million d'euros. Toujours la même tendance sur les dotations versées par l'Etat, avec une diminution de 0,4 million d'euros, soit - 1,8 % de la dotation globale de fonctionnement. Enfin, pour conclure, permettez-moi de remettre en avant les projets qui ont marqué l'année 2019 et qui témoignent de la belle avancée de la réalisation de notre projet de territoire. En reprenant les mots clés habituels de notre projet : respirer, bouger, rassembler, on peut souligner la poursuite des aménagements d'espaces naturels et de projets d'infrastructures dédiés à l'amélioration du cadre de vie. 3,5 millions d'euros investis en 2019 dans le projet de Parc des Berges de la Souchez et 2,1 millions d'euros pour le Parc centralité. La rénovation du bâtiment à la ville de Limoges pour 0,7 million en 2019, poursuite de la réhabilitation de l'annexe 14-18 Notre-Dame-de-Lorette 1,3 million d'euros. Sur la rubrique travailler, c'est le renforcement de l'activité du territoire avec les aménagements de zones économiques, Zac Centralité et autres zones des investissements à hauteur de 5 millions d'euros en 2019, avancée des travaux du Pôle Numérique Culturel 1,9 million d'euros et fin des travaux pour le bâtiment tertiaire Sirius dans le quartier des gares 4,5 millions d'euros, poursuite de l'aménagement du site 11/19 avec la réhabilitation de la salle des machines 2,7 millions d'euros. Ensuite, habiter, donc des subventions pour l'amélioration de l'habitat, parc privé 1,9 million d'euros et parc public 1,2 million d'euros, l'acquisition de conteneurs en lien avec le développement du tri des déchets 1 million d'euros et des travaux pour l'amélioration et la sécurisation des réseaux d'eau et d'assainissement pour 18,7 millions d'euros au total. Voilà, merci d'avoir écouté.

M. BAVAY : Merci Monsieur LA GRANGE. Des interventions par rapport à la présentation qui vient d'être faite ? Bon, en tout cas, merci Philippe, je crois que l'exercice auquel tu viens de te prêter démontre bien qu'effectivement la réalisation du budget 2019 est conforme aux engagements qui avaient été pris et je retiens moi surtout l'effort important qui a été réalisé dans le cadre du développement économique avec des investissements qui ont encore augmenté de 9 millions et comme nous l'avions toujours dit, comme l'a prouvé justement le compte administratif que vient de nous proposer Philippe, c'est un investissement pour pouvoir assurer les recettes de demain. Chaque fois que l'économie ira mieux sur notre territoire ce sera des recettes qui nous permettront de développer des nouveaux projets. Donc un grand merci pour ta présentation et donc s'il n'y pas d'intervention, je vais vous proposer de mettre cette présentation au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Excusez-moi.

M. CLAVET : Juste une question, je voulais savoir s'il était possible de voter par division ? C'est-à-dire un pour le CA et un pour le compte de gestion ?

M. BAVAY : Là nous votons le compte administratif.

M. CLAVET : D'accord pardon, autant pour moi.

M. BAVAY : Donc, j'en étais, y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Une voix contre, deux, correction ! Nous passons aux budgets annexes.

M. LA GRANGE : Donc, le budget supplémentaire 2020.

M. BAVAY : Il n'y a pas de présentation des budgets annexes du compte administratif ?

M. LA GRANGE : Non.

M. BAVAY : On va peut-être pouvoir libérer notre Président et lui annoncer que son compte administratif a été adopté à l'unanimité, moins 2 voix, à l'unanimité de la majorité. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Donc vous avez déroulé jusqu'à la délibération du compte administratif, merci beaucoup. L'occasion de remercier aussi l'ensemble des personnes qui ont travaillé pour avoir ces résultats là sur l'année 2019. Je reviens donc à l'ordre du jour du Conseil. La délibération n°10, sur le résultat, Jean-Marie c'est bien ça ?

M. ALEXANDRE : Oui, sur la délibération n°10 qui est la conséquence directe de l'approbation du compte administratif, c'est l'approbation du compte de gestion.

M. ROBERT : C'est l'affectation du résultat sur le budget principal avant de faire le BS.

M. ALEXANDRE : Exactement, nous réaffectons les résultats du compte administratif sur le budget supplémentaire qui va vous être présenté dans un instant par le rapporteur général du budget.

M. ROBERT : Oui c'est ça. On fait ça sur les délibérations avec l'ensemble du budget principal et tous les budgets annexes. Je vous propose de faire un vote groupé sur ces délibérations, sauf s'il y a une demande de vote particulière, sur les affectations de résultats, sur les délibérations 10 à 18.

M. ALEXANDRE : Simplement rappeler, pour ceux qui ne sont pas familiers, parce que nouveaux élus des mairies et de l'agglomération, c'est exactement la même présentation que dans les municipalités. Le compte administratif c'est la photographie de ce que nous avons fait sur le budget précédent. Donc on ne peut rien y toucher, rien enlever, rien ajouter et maintenant nous allons affecter les résultats sur chacun des budgets concernés, les excédents puisque comme Philippe LA GRANGE le soulignait, nous sommes en excédent partout, donc nous allons réaffecter ces excédents dans le budget supplémentaire.

M. ROBERT : Voilà, donc de la délibération 10 à 18 incluse, représentent sur l'ensemble des budgets principaux et annexes, ses excédents. Y a-t-il une demande de vote sur ces affectations ? Oui, donc on passe au vote. Vote pour ? Merci. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? 2. On considère donc que c'est la même procédure de vote pour l'ensemble des délibérations. On est bien d'accord là-dessus ? Parfait. Merci, donc on passe à la délibération n°19, qui va peut-être être liée avec les suivantes sur les budgets supplémentaires et donc je laisse la parole à Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Oui donc pour le budget supplémentaire 2020. Le budget supplémentaire est une étape importante dans le cycle budgétaire de la communauté d'agglomération, sans dénaturer les équilibres fixés lors du budget primitif voté en décembre dernier, il doit permettre d'ajuster notre effort financier en fonction de la réalité des recettes et des dépenses constatées en cours d'année. Le budget supplémentaire est aussi l'occasion, contrairement aux seules décisions modificatives, de redistribuer l'excédent global constaté au compte administratif 2019. Concrètement, il s'agit de valider les nouveaux arbitrages collectifs en fonction des ressources disponibles mais cette étape budgétaire revêt cette année une importance particulière. Dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons, le budget supplémentaire 2020 porte ainsi les 1^{ers} éléments du plan de relance de l'économie mis en œuvre par la communauté d'agglomération. Quelles sont donc les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire ? 12 millions d'euros d'excédents disponibles à affecter issus des résultats 2019, un budget impacté globalement par les effets de la crise sanitaire, un ajustement à la baisse des dépenses d'investissement en lien avec les arrêts de chantiers pendant la période de confinement et une diminution du besoin d'emprunt. Ce tableau montre de nombreux impacts de la crise du Covid sur le budget de la CALL, étant entendu que des conséquences beaucoup plus significatives sur les recettes de fonctionnement sont prévues en 2021, baisse de produits des impôts économiques, CFE et CVAE. Tout d'abord, des dépenses supplémentaires, création d'un fonds de soutien dédié aux bars et restaurants, abondé à hauteur de 300 000 €, une enveloppe de 750 000 € pour des prêts à taux 0 aux entreprises en difficulté du territoire, une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme pour la mise en œuvre de l'opération « Le repos des héros » en soutien aux soignants du territoire, des achats de fournitures sanitaires : masques, gel hydroalcoolique, une hausse significative des contrats liés aux déchets ménagers avec une progression importante des quantités de déchets à incinérer + 869 000 €. Ensuite, des pertes de recettes de fonctionnement, toujours en lien avec la politique déchet, la chute du cours du carton a pour conséquence une baisse de 1,2 million d'euros des recettes reversées par PAPREC. Des diminutions sont attendues sur les aides à la tonne triée CITEO 800 000 €, à mettre en parallèle de la hausse des déchets à incinérer. Les fermetures d'entreprises et d'écoles ont pour conséquence une diminution des ventes d'eau, la perte prévisionnelle de produit de taxe de séjour est estimée à 77 000 €. De moindres dépenses viennent atténuer un peu la situation financière tendue en section de fonctionnement, il s'agit d'opérations décalées à 2021, au total on constate 863 000 € de moins sur les dépenses de fonctionnement. Autre caractéristique significative de ce BS en lien avec l'affectation des résultats 2019 et le décalage des projets, une diminution du besoin d'emprunt prévisionnel qui passe de 63,4 millions d'euros à 44,2 millions d'euros. Fin 2020, en fonction des taux de réalisation, l'emprunt mobilisé sera moins important encore. Dans le contexte de crise sanitaire, les inscriptions prévues au budget supplémentaire entraînent une diminution des niveaux d'épargne sur l'ensemble des budgets. Néanmoins, les équilibres financiers sont maintenus

et la situation financière reste correcte. Sur le budget principal et les budgets M14 consolidés, on observe ainsi une stabilité des dépenses de fonctionnement, une diminution des recettes et de ce fait une baisse de 1,4 million d'euros de l'épargne brute. Sur ces budgets, le besoin d'emprunt diminue de 5,6 millions d'euros. La progression des dépenses d'investissement est liée aux crédits inscrits sur l'enveloppe prêt à taux 0 aux entreprises en difficulté dans le cadre du plan de relance. Sur le budget assainissement, marqué par d'importants décalages d'opérations d'investissement, l'équilibre est maintenu, l'épargne couvrant toujours le remboursement de la dette. De même sur le budget eau, à noter que de nouvelles subventions de l'Agence de l'Eau sont attendues sur ces budgets, toujours dans le lien de la relance mais non inscrit, les conventions n'étant pas encore signées. Quant au budget annexe crématorium, il se caractérise par une absence d'endettement, la reprise des résultats antérieurs permet de ramener le zéro de besoin d'emprunt. Voilà mes chers collègues les faits marquants de ces ajustements en cours d'année qui sont avant tout pour nous l'occasion de répondre à un contexte sanitaire et économique exceptionnel, en soutien au tissu économique du territoire. Merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup Philippe. Y a-t-il des questions sur ces budgets, ces affectations ? On passe à l'expression des groupes ? Pas de question ?

M. MOMPEU : Monsieur le Président ?

M. ROBERT : Oui ?

M. MOMPEU : Nous en sommes à quelle délibération exactement ?

M. ROBERT : Les délibérations liées au budget supplémentaire donc à partir de la délibération n°19.

M. MOMPEU : Jusqu'à ?

M. ROBERT : Jusqu'à 26.

M. MOMPEU : Je souhaiterais intervenir dans ce cas-là.

M. ROBERT : Je vous en prie.

M. MOMPEU : La 26, oui. Plus particulièrement concernant la délibération 20. Peut-être que vous allez une nouvelle fois me dire que vous êtes impuissant ou qu'il faut que je renouvelle ce propos en conseil municipal, ce que je ne manquerai pas de faire mais je tiens à intervenir sur le cas du Parc de l'Alouette, qui est un pôle économique de développement important pour la CALL. Vous avez fait la promesse que dans les années à venir, ce seront 1 000 puis 2 000 et bientôt bien plus d'emplois qui seront créés grâce à l'implantation de nombreuses entreprises nouvelles. En mars 2019, le Ministre de l'Agriculture d'Emmanuel MACRON, Monsieur Didier GUILLAUME, était même venu visiter en grande pompe la société CEREALIA, plus connue pour le grand public sous le nom de CROUSTIPATE. Cette entreprise qui emploie 300 salariés sur le site de Liévin, était montrée comme un exemple de dynamisme et de gestion vertueuse des ressources naturelles et des ressources humaines. Un an plus tard, Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique saluait une victoire pour notre territoire, qui accompagne les entreprises qui font le pari du bassin minier, en réaffirmant avec raison, je cite « L'emploi c'est ma priorité ». L'histoire était trop belle ou l'angélisme trop fort, le 18 juin dernier nous apprenons que cette entreprise CEREALIA s'apprête à quitter le Parc d'activités de l'Alouette. Notre territoire perd une entreprise de 459 millions d'euros de chiffres d'affaires et de 300 emplois sur ce site. Etrangement, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique, vous êtes restés bien muets face à cette regrettable annonce. Contrairement au slogan, on ne peut pas dire que l'Alouette 2020 est un coup de booste pour l'emploi. Ce départ pose de nombreuses questions. A-t-on tout tenté pour maintenir cette entreprise et ses nombreux emplois sur notre territoire ? Cette zone d'activités va-t-elle réellement se développer dans les années à venir ? Les créations d'emplois par milliers vont-elles se concrétiser réellement malgré la crise économique historique qui s'annonce ? Pour le dynamisme économique et pour l'emploi sur notre territoire, nous souhaitons que cet évènement ne soit qu'un regrettable épisode. Nous espérons que ces promesses de développement économique fulgurant et de création d'emplois par milliers n'étaient pas qu'un miroir aux Alouettes, merci.

M. ROBERT : Oui, Samia.

Mme. SADOUNE : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, juste très succinctement, quant aux propos de cette dite délocalisation d'entreprise du territoire de Liévin à Arras. Et bien écoutez, ça ne nous fait pas perdre d'emplois, puisque l'entreprise ne part pas au bout de la France, elle ne part pas à l'étranger, simplement un projet de regroupement d'agro-alimentaire. Ce qui nous permettra, puisque la demande est assez forte, sur le territoire de Lens-Liévin, de pouvoir permettre à d'autres entreprises qui créeraient de nouveaux emplois, de pouvoir s'y installer. Donc effectivement il n'y a pas eu de réaction, ni du 1^{er} Vice-Président, ni du Président, parce que pour nous ce n'était pas un problème et il n'y a pas de perte. Je pense qu'Arras est à 15 minutes de Liévin et c'est quelque chose qui n'est pas insurmontable.

M. MOMPEU : Si je peux me permettre une petite réflexion en réponse.

M. ROBERT : Attendez, un petit complément parce que aujourd'hui c'est un quart d'heure et ça sera encore plus rapide demain avec la voie rapide qui s'ouvrira, notamment la Départementale qu'il va y avoir à la fin de l'été. J'ai une demande de complément par Monsieur ALEXANDRE. Juste pour compléter les propos de Samia, il y a quand même eu des propositions qui ont été faites à l'entreprise. Après il y a aussi la stratégie même de l'entreprise qui a fait qu'elle a souhaité se regrouper sur Arras mais les services et les élus de l'agglomération ne sont pas restés non plus là sans contact, bien avant leur décision justement pour pouvoir savoir les besoins réels de l'entreprise qui ne pouvaient pas être satisfaits sur place. Il y a aussi cette question-là à prendre en compte. Si on essaye de regarder les besoins mêmes de l'entreprise, le parc d'activités dans sa configuration et dans son implantation actuelle de l'entreprise ne permettait pas à l'entreprise de se développer sur place. Il faut aussi comprendre cet argument. Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. J'espère que lors des prochaines séances, nous aurons des interventions qui seront, qui auront une focale plus large parce qu'il est de notoriété publique que Arras est un pôle agro-alimentaire. Dans le passé, la Cité de la Nature a été financée par la Région et le lycée agricole de Tilloy-lès-Mofflaines, lycée public, a été largement financé également par la Région, le premier d'ailleurs à avoir ses façades éclairées et avoir des dispositifs innovants en matière de récupération des déchets alimentaires, dans tous les domaines. Il y a été enseigné les bonnes pratiques culturelles, je rappelle aussi que Terres en fête se déroule sur Arras, et l'arrageois, entre la sortie d'Arras et Tilloy-lès-Mofflaines, tous les 2 ans. La Cité de l'Agriculture se trouve également à Arras. Est-ce qu'il est surprenant que quelqu'un qui est dans l'agro-alimentaire se positionne sur Arras ? Non. Est-ce que nous devons avoir une réflexion globale, sur 6 agglomérations, la Région et les 2 départements du Nord et du Pas-de-Calais, sur les implantations et le fait de ne pas être en concurrence les uns avec les autres pour la spécialisation et disons la haute technologie en tout domaine, pour valoriser notre territoire ? Il est absolument nécessaire que ce soit le cas et c'est en mutualisant nos efforts que nous allons rendre l'attractivité plus forte. C'est le sens de ce qui a été présenté sur le Contrat de territoire, il faudra toujours y revenir. Vous pouvez contester ce Contrat de territoire, vous ne pouvez pas à chaque fois en prendre un élément pour l'opposer à un autre. Après tout, c'est votre droit mais ce sera très compliqué de l'expliquer. En ce qui nous concerne, nous jouons collectif et nous avons l'intention de gagner collectivement.

M. MOMPEU : Monsieur le Président, je peux intervenir ?

M. ROBERT : Je vous en prie, j'allais vous donner la parole.

M. MOMPEU : Merci. Je suis surpris de l'argument qui consiste à dire que ce n'est pas grave de perdre 300 emplois sur l'agglomération de Lens-Liévin, puisqu'ils partent à Arras. Nous sommes au Conseil Communautaire de l'Agglomération de Lens-Liévin et les élus du Rassemblement National ont bien l'intention de défendre l'emploi dans l'agglomération de Lens-Liévin. Merci.

M. ROBERT : Je ne mettrai pas une frontière entre Lens et Arras à ce niveau-là. Les salariés qui étaient à Liévin continuent leur activité sur Arras. Monsieur LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais intervenir en ma qualité de maire de Bully-les-Mines. Evidemment, chers collègues, ça fait mal au ventre de voir une entreprise quitter notre territoire, surtout que c'est une entreprise historique, ce fut l'une des premières installée

sur cette zone d'activités du Liévin. Bien sûr que ça fait mal au ventre, mais à côté de ça, moi je vous invite à passer sur la zone, promenez-vous-y, vous allez voir. Post Immo est sorti de terre, Virtuo est sorti de terre, et croyez-moi ça ne passe pas inaperçu dans le paysage de Bully-les-Mines et de Liévin. Donc oui, mon cher collègue, nous nous battons. Nous nous battons au quotidien pour réussir ces projets économiques et c'est de l'emploi local que nous voulons privilégier au travers de ces implantations. Donc oui, la Zone d'activités de l'Alouette se fera bien, maintenant il ne vous aura pas échappé que nous avons connu une période de 3 à 4 mois particulièrement compliquée et qui a fortement impactée, et bien sûr l'activité économique et l'activité des promoteurs qui sortent ces bâtiments sur notre territoire, mais croyez-moi, rendez-vous dans quelques mois et on fera un point sur les créations d'activités, créations d'entreprises et créations d'emploi sur la Zone de l'Alouette, croyez-moi.

M. ROBERT : Allez, donc on passe à l'expression des groupes, pardon, pour les expressions sur le budget, si besoin était. Monsieur BAVAY ? Monsieur ALEXANDRE ? Non ? Monsieur TRONI ? Sur le vote, explication de vote oui.

M. TRONI : Oui, simplement Président, pour rester en cohérence par rapport au dernier exécutif et au dernier Conseil Communautaire, on fera pour cette fois-ci une abstention sur le vote du budget supplémentaire.

M. ROBERT : On considère que les votes donc sur les budgets, 20 à 26, sur les différents budgets, est-ce qu'on peut considérer que ce sont les mêmes procédures de vote et qu'on fasse un vote ? Ça vous va comme ça ? Oui allez, donc vote pour les délibérations donc 20 à 26 ? C'est bon ? Merci. Abstention ? Donc c'est le groupe Communiste. Vote contre ? 2. Merci beaucoup. Donc on passe à la délibération n°27 sur les frais de fonctionnement, vous savez que donc dans notre institution, les groupes politiques constitués conformément aux règles que nous avons arrêtées peuvent bénéficier de frais de fonctionnement par groupe et donc la délibération vous précise ces modalités à la fois pour les moyens humains et les moyens matériels. Y a-t-il des questions, des remarques ? Des demandes de vote ? Non, c'est adopté. Comme vous l'avez également dans vos communes, les frais de formation pour les élus font l'objet d'une délibération au démarrage du mandat, donc il vous est présenté dans la délibération n°28 les modalités pour que chaque élu communautaire puisse accéder à des formations au cours de ce mandat et donc les modalités sont reprises dans la délibération. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Je suis désolé ce sont des délibérations, j'allais dire, classiques de début de mandat mais qui permettent aussi après de fonctionner correctement. Dans ce démarrage de mandat, vous savez aussi que donc dans la collectivité nous avons des emplois fonctionnels au nombre de 3, le Directeur Général des Services, le Directeur Général des Services Techniques, nous avons également les Directeurs Généraux Adjointes mais qui ne sont pas repris dans la délibération et le Directeur de Cabinet également. La délibération vise à déterminer les modalités de mise à disposition de véhicules de fonction pour les Directeurs Généraux et Directeur Général des Services Techniques et le Directeur de Cabinet et aux agents dans le cadre d'un véhicule de service qui pour leurs missions nécessitent des déplacements réguliers qui peuvent bénéficier dans le cadre de cette délibération d'un véhicule qui leur est mis à disposition. Oui, Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui alors de prime abord, disons, cette délibération semble anodine, noyée dans ce flow mais quand on fait un peu le travail, qu'on regarde vraiment dans le détail, il y a pas mal quand même de délibérations sur le fonctionnement de la CALL qui sont, je pense, assez mal venues. Là ici, il s'agit d'une mise à disposition de véhicule, donc comme vous l'avez dit aux agents territoriaux, Directeur Général, Directeur Général des Services Techniques et Directeur de Cabinet. Alors je ne mets pas en question, évidemment, l'importance des missions et le besoin de se déplacer mais tout d'abord dans un premier temps j'aimerais bien savoir qui est ce Directeur Général ? Qui est ce Directeur de Cabinet ? Je reste toujours ouvert aux nouvelles rencontres mais la question la plus importante est surtout financière et écologique. Est-ce que cette dépense est vraiment nécessaire ? Pourquoi ne pas se contenter d'un véhicule de service pour la direction générale dans son ensemble ou alors de défraiement lorsqu'il y a des déplacements ? Vous le savez, l'heure est aux économies et il n'y a pas de petites économies. Qu'un élu tel que le Président de l'agglomération, par exemple, ou Vice-Président, ait un véhicule de fonction je le conçois mais un Directeur de Cabinet, je trouve ça quand même un peu exagéré. Alors est-ce qu'il s'agit d'une vieille tradition mise en place par la gauche caviar ou est-ce que cela répond à un véritable il n'y a pas de souci, moi je les assume, je n'ai pas peur de vous, ne vous inquiétez pas. Et donc, ou est-ce que cela répond à un véritable besoin ? La deuxième

question est vraiment sur le point de l'écologie, est-ce que agrandir, s'il est agrandi, le parc automobile, est-ce vraiment nécessaire ? Est-ce qu'il s'agit de véhicules hybrides ? Est-ce qu'il s'agit de voitures électriques ? Alors, j'espère que les écolos présents ici qui en général sont pour le tout piéton, l'interdiction de la voiture dans certaines villes, ne voteront quand même pas en faveur d'une délibération qui va à l'encontre de leurs principes écologiques ou cela serait une belle démonstration de leur hypocrisie. Et quant aux communistes, qui se veulent être d'un parti ouvrier, populaire, qui opposent les riches, les pauvres, le patronat, les ouvriers, qui sont pour la lutte des classes, je ne vois pas comment ils expliqueraient donc à leurs électeurs qu'ils ont voté pour une dépense qui pour moi est injustifiée, qui relève davantage « des ors » de la CALL plutôt qui réponde vraiment à une question de bon sens et d'utilité. Merci.

M. ROBERT : Monsieur LETOQUART.

M. LETOQUART : Oui, comme quoi il ne faut pas forcément être long pour être bon et même si le spectacle est gratuit il est parfois de mauvaise qualité. En réalité, notre collectivité comme toutes les collectivités est contrôlée tous les 5,6 ans par la Cour des Comptes, et la Cour des Comptes relève les véhicules dont disposent toutes les collectivités, qu'il s'agisse de la mairie d'Avion, de la CALL, de la mairie d'Hénin-Beaumont, ou j'en passe et des meilleurs, et fait ou pas des remarques sur la gestion de ces véhicules. En l'occurrence, la Cour des Comptes, sur la gestion des véhicules de l'agglomération, n'a fait aucune remarque particulière. Elle a étudié les livres de bord, aucun kilométrage n'a servi à aller en vacances aux gens concernés puisque c'est l'accusation à peu près dont on nous fait.

M. ROBERT : Et pour aller jusqu'au bout, le parc de véhicules, au fur et à mesure de son renouvellement n'a pas attendu que Monsieur CLAVET soit dans cette assemblée pour pouvoir le renouveler avec des véhicules électriques et d'ailleurs je pense que quelqu'un en profite actuellement parce qu'on a un véhicule électrique qui est en train d'être rechargé à la borne juste devant ce conseil. Donc voilà, c'est aussi l'avantage de pouvoir faire dans cette collectivité évoluer nos méthodes et aussi de se mettre en conformité avec nos enjeux. Monsieur CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : Les élus communistes n'ont pas besoin du Front National pour rappeler qu'ils sont les premiers à défendre les droits des fonctionnaires et les agents dont il est question sont des fonctionnaires. Le Directeur de Cabinet, lui, a un statut particulier mais assimilé fonction publique et donc nous sommes des défenseurs des travailleurs.

M. ALEXANDRE : Moi j'apprécie toujours les interventions mesurées de Monsieur CLAVET. Il est toujours dans la modestie et le détail qui fait avancer l'affaire, donc passons sur le sujet et passons au vote.

M. ROBERT : Pas d'autre remarque ? On va voter alors, la délibération n°29, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? 2. Et bien vu qu'on en parlait, la délibération n°30 vise, classiquement, à la création du poste de Collaborateur de Cabinet et donc l'attribution du véhicule de fonction dont on vient de déterminer, par la délibération, les modalités d'attribution. Donc, sur cette délibération, y a-t-il d'autres nouvelles questions, une vraie question ? Non. On va mettre au vote comme ça, ça sera symbolique. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il y en a 2. Merci beaucoup et même si ce sont les fonctions qui sont là aussi identifiées comme pour dans les véhicules, on avait Sébastien CASARI qui occupait les fonctions dans le dernier mandat qui donc prolongera sa mission à nos côtés parce que le rôle du Cabinet c'est d'être aussi aux côtés des élus. La délibération n°31 vise à mettre en place, alors on a installé le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, au mandat dernier et au fur et à mesure des différents grades de la fonction publique se mettre en conformité parce que tous les décrets n'étaient pas sortis et donc la délibération n°31 vise à pouvoir le faire, je crois, pour le grade des ingénieurs, c'est bien ça, les ingénieurs territoriaux et donc de pouvoir là aussi faire évoluer notre dispositif de rémunération de nos agents, parce que là aussi, collectivement, c'est quelque chose sur lesquels on est attentifs depuis, j'allais dire, la création et l'origine du District et de la Communauté d'Agglomération. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de vote ? Des questions ? Non. La délibération n°31 est adoptée. La délibération n°32 vise à instaurer la prime Covid, par rapport à l'épisode que nous venons de vivre, et par rapport donc aux missions particulières qui ont été exercées par deux catégories d'agents de la collectivité, particulièrement exposés et particulièrement dans un secteur, j'allais dire, mis à contribution, à savoir le crématorium et la fourrière et donc dans les modalités qui vous sont présentées dans la délibération d'affecter à ces agents, en les remerciant

encore comme l'ensemble des agents de la collectivité qui d'une autre façon se sont également mobilisés, de leur engagement sur cette période difficile sachant que, pour l'information de chacun, l'ensemble des agents de la collectivité, dans toute cette période de confinement et quelque part de difficulté temporaire, a été conforté et a vu son traitement maintenu, prime comprise, donc là c'est un complément pour les agents qui ont été particulièrement exposés. Y a-t-il des remarques ? Des questions ? Pas de demande de vote ? Merci beaucoup c'est adopté. On pourra les féliciter et les remercier une nouvelle fois. La délibération n°33 vise à la modification du tableau des effectifs, comme à chaque fois vous l'avez, vous allez l'avoir régulièrement, ce sont les délibérations qui viennent pour faire état et acter l'évolution de nos effectifs en fonction de la réussite à des concours, à l'évolution de carrière des agents. Y a-t-il des remarques ? Non ? La délibération 33 est adoptée. Vous avez toute une série de postes ensuite qui sont des postes qui sont nécessaires de passer devant le Conseil Communautaire, donc je vais le faire grouper. Donc la 34 porte sur la création d'un poste d'assistant administratif de coordination et de protocole, la 35 chargé de communication et attaché de presse, la 36 sur la gestionnaire de carrière et paye, la 37 un instructeur droit des sols et la 38, ce sont des recrutements temporaires pour faire face à un accroissement d'activité ou à une activité saisonnière. Y a-t-il des remarques sur ces délibérations, des questions, des précisions ? Non. On considère qu'elles sont toutes adoptées. Merci beaucoup, cela pourra aussi continuer à faire avancer notre collectivité dans ce domaine-là. Dans la crise que nous avons vécue, on parlait de la prime Covid toute à l'heure pour notre structure, pour nos agents, nous avons plusieurs dispositifs que nous avons mis en place. Il s'avère qu'un dispositif que nous avons identifié sur l'accompagnement des entreprises, sur les TPE de moins de 10 salariés, peut être, j'allais dire, bonifié dans le cadre d'un reversement dans une action régionale avec là-aussi l'accompagnement de la Caisse des dépôts. Il vous est proposé dans la délibération n°39 d'abonder d'un montant de 489 418 €, ce qui est très précis, notre participation pour avoir là un complément avec le Région et la Caisse des dépôts sur cette aide aux entreprises que l'on incite encore aujourd'hui à mobiliser parce que c'est vraiment dans cet esprit-là qu'on a voulu aussi s'engager à leurs côtés. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. La délibération 40, on est dans le domaine, j'allais dire pendant, nous avons souhaité collectivement accompagner peut-être encore un peu plus fortement les activités qui allaient reprendre avec un décalage encore plus important, déjà, pour certaines, 2 mois d'inactivité c'était difficile, pour d'autres les cafés, bars, restaurants, hôtels, on était sur des activités, les hôtels ayant pu garder une partie de leur activité, mais les activités qui ont repris encore plus tard et donc on a mis un dispositif d'aide complémentaire avec une aide à l'investissement sur le même modèle que l'aide que l'on a en faveur des artisans et des commerçants et dont vous avez peut-être déjà pu voir passer des délibérations dans ce Conseil. Cette délibération vise à décider de prolonger le dispositif d'aide jusqu'au 31 décembre 2020 pour là encore accompagner peut-être ces professions dans cette période qui est encore difficile. Y a-t-il des remarques particulières ? Non, merci beaucoup. Pour la délibération n°41, étant Président d'Euralens, je vais laisser la présentation, le vote et le débat à Jean-Marie ALEXANDRE pour pouvoir enchaîner sur cette délibération.

M. ALEXANDRE : Oui, Monsieur le Président, ce matin nous avons, avec Christian CHAMPIRE, co-présidé le Conseil d'Administration de l'EPINORPA et à cette occasion nous avons ensemble défini sa feuille de route. Et dans sa feuille de route, il est fortement question, il est même absolument question de mutualiser l'ingénierie dans tous les domaines de manière à ce que les 6 intercommunalités de la Région et des départements soient en phase par rapport à l'attractivité économique. Euralens fait partie de ces dispositifs et c'est la raison pour laquelle il vous est demandé de reconduire les spécificités d'Euralens en matière à la fois de compétences, qui seront à harmoniser avec d'autres dans le sens que nous venons d'indiquer et de voter le budget qui correspond et qui était déjà inscrit au budget primitif. Aucune dépense supplémentaire, il y a simplement un souci d'ingénierie collective où il n'y a pas de doublon. Alors, est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à cette délibération sur Euralens ? S'il n'y en a pas, des refus de vote ? C'est donc adopté à l'unanimité.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on enchaîne avec la délibération n°42. On a toute une série de délibérations, les 42, 43 et 44 sur la politique foncière. Les 42 et 43 concernent la Zac Centralité, donc la 42 sur une délibération modificative sur les modalités foncières et financières donc c'est une annexe qui a été modifiée dans ce qui avait présenté dans un premier temps et la 43 ce sont les acquisitions des biens auprès de l'EPF, juste là aussi pour la convention « abords du Louvre-Lens et quartier des gares », même périmètre Zac centralité. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de vote ? Monsieur CLAVET, donc on vote. La 42, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. La 43, vote pour ? Merci. Abstention ? 2. Pas de vote contre ? Merci, c'est adopté. La 44, c'est toujours la politique foncière communautaire, la signature avec la SAFER d'une convention cadre d'intervention et une

convention d'animation foncière, c'est aussi un partenariat que nous avons avec cet organisme pour les terres agricoles et donc là sur les opérations sur l'ensemble de la collectivité et qui vous est précisé donc dans cette délibération de signer la convention cadre et la convention d'animation portant sur la finalisation des opérations de redistribution, on achète et on redistribue dans le cadre d'échanges fonciers avec les projets d'investissement, notamment immobiliers, dans le cadre de l'action économique. Y a-t-il des demandes de vote, des explications ? Non. La 44 est adoptée. La 45 c'est la convention financière avec l'Agence d'urbanisme. Là encore un outil à disposition de notre collectivité, nous y avons adhéré en cours du dernier mandat et nous avons à nous satisfaire de l'action qui peut aujourd'hui être menée à l'échelle des 3 territoires avec Henin-Carvin et Béthune-Bruay, cette délibération vise à conclure avec l'Agence d'urbanisme la convention d'objectifs annuelle sur les modalités qui ont été présentées pour le montant de notre cotisation, de notre participation qui s'élève à 491 600 € qui sont bien sûr prévus au budget de l'année 2020. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui, merci Monsieur le Président. Vous commencez à me connaître un peu, vous savez que je ne suis pas genre à parler de copinage mais quand on regarde le passé politique du Président, qui a été maire de l'ancienne ville socialiste Bruay-la-Buissière, il a été Vice-Président du Conseil Régional et je pense que nous sommes en droit de nous demander vraiment la légitimité de cette subvention de 490 546 €. Comment cela a été décidé ? Comme ça a été décidé en 2015 donc je n'étais pas là mais voilà je pose simplement la question sur cette somme-là et sur vos proximités politiques avec ce Président.

M. ROBERT : C'est une structure qui a élu son Président, qui a accepté notre intégration en 2015 et c'est une cotisation qui est basée sur le nombre d'habitants, donc voilà vous avez l'explication classique et là encore quelque part le procès, que vous faites, d'intention montre une difficulté peut-être d'appréhension de certains sujets où aujourd'hui sur l'Agence d'urbanisme, si l'Agence d'urbanisme ne nous accompagnait pas sur une opération de structuration et de cohérence sur l'ensemble de ces territoires, on aurait peut-être encore un peu plus de retard sur certains sujets parce que là c'est notamment ce qui nous a permis de sortir des sujets en accompagnement des communes parce que c'est vraiment l'esprit de cette adhésion telle qu'on l'a vécue il y a quelques années. Donc ce n'est pas lié à la qualité du Président actuel de l'Agence d'urbanisme. Monsieur ALEXANDRE. Monsieur CLAVET a un complément, pardon.

M. CLAVET : Non juste Monsieur ROBERT, je vous l'ai déjà dit, vous n'êtes pas le maître je ne suis pas l'élève, vous n'êtes pas le sachant et je ne suis pas l'ignare donc dans toutes vos réponses à chaque fois c'est « vous ne connaissez pas ci, vous ne connaissez pas les dossiers, et si c'est votre méconnaissance », bon au bout d'un moment il faut changer de disque un peu parce qu'au bout d'un moment les arguments commencent à s'épuiser.

M. ROBERT : Vous parlez de changer de disque mais changez vos interventions aussi mais là c'est bien la réalité par rapport à ce dossier-là. Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Je pense que nous avons voté à un certain moment un règlement intérieur, il faudra le respecter. On ne va pas passer son temps, puisqu'on nous demande d'être performants sur le plan économique, à répondre à des questions individuelles à chaque fois. Donc il y a un temps de parole à respecter, il existe pour les groupes, il existe pour les non-inscrits qui ne vont pas intervenir sur chaque délibération à chaque fois pendant... Jusqu'à nous faire perdre notre temps, surtout quand il s'agit de copinage et en sachant...

M. CLAVET : Ça s'appelle le débat démocratique.

M. ALEXANDRE : Vous n'avez pas la parole en parlant de débat démocratique.

M. CLAVET : Oui mais bon s'il vous plaît à d'autres...

M. ROBERT : Monsieur CLAVET, vous laissez....

M. ALEXANDRE : Coupez votre micro et prenez les bons exemples de la mairie d'où vous venez et puis vous saurez que l'on parle que quand celui qui préside vous en a donné l'autorisation. En ce qui me concerne, j'ai actuellement la parole et j'entends bien la conserver jusqu'à vous expliquer que les histoires de copinage, vous m'excuserez, mais on n'a pas de leçon à recevoir de la part de ceux qui

sont actuellement 9 fois, sans être présumés innocents a priori, mais 9 fois devant les tribunaux et 2 fois condamnés.

M. ROBERT : On met au vote la délibération n°45 sur l'Agence d'urbanisme, on revient au sujet. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il y en a 2. La 46, c'est une convention de groupement de commandes pour la réalisation d'études urbaines de la 2^{ème} phase de l'engagement pour le renouveau du bassin minier. Nous avons là plusieurs communes, vous avez la liste des communes dans la délibération qui ont engagées leur action dans ce domaine-là et donc la délibération vise à créer le groupement de commandes et de décider que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté d'Agglomération et donc d'autoriser la Communauté d'Agglomération et son représentant à signer les conventions avec l'ensemble des communes qui sont évoquées dans la délibération, de reprendre le montant de la dépense maximale qui était évoquée, un maximum de 500 000 €, dans la délibération pour dire de pouvoir faire face à cette action qui là aussi montre un nouvel élan pour notre territoire. Y a-t-il des questions, des remarques ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. La délibération n°47, c'est la convention relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée. Vous le savez, la compétence habitat est exercée maintenant par la communauté d'agglomération et un travail a été réalisé à la fois par le Vice-Président François LEMAIRE et plusieurs maires dans cette instance pour pouvoir engager une politique encore un peu plus audacieuse en termes d'habitat, il nous reste quelques étapes à passer et là c'en est une supplémentaire, c'est de solliciter la mise à disposition, l'octroi de ce contingent en contrepartie des garanties d'emprunt qui sont accordées par la communauté d'agglomération et donc vous verrez passer plusieurs fois dans l'année des garanties d'emprunt au Conseil Communautaire ou au Bureau, il vous sera rendu compte. Y a-t-il des questions ? Non. Pas de demande de vote ? C'est adopté également. La délibération n°48, nous avons une provision à réaliser dans notre budget par rapport à un contentieux avec ATI ENVIRONNEMENT, nous avons déjà versé un acompte à cette entreprise et là aujourd'hui nous avons justement à réaliser cette provision, constituer cette provision de 672 000 € HT au titre du contentieux opposant la CALL à ATI ENVIRONNEMENT compte tenu de la charge qui pourrait en résulter par la suite et donc d'inscrire cette provision dans notre budget supplémentaire comme ça a été voté toute à l'heure. Des questions ? Des demandes de vote ? Non, merci beaucoup. La délibération n°49, nous avons souhaité mettre en place des pass numériques, on est sur le complément des espaces numériques qui avaient été réalisés il y a 2 mandats maintenant et donc là aujourd'hui nous avons dans le cadre de cette délibération à créer les modalités du déploiement de ces pass et donc il vous est proposé donc d'approuver la répartition des pass numériques par commune tel que ça avait été évoqué pour la phase 1 telle que vous la retrouvez dans la délibération et dans son annexe mais également de préciser que les crédits nécessaires à cette phase sont bien inscrits au budget pour pouvoir le réaliser, quelque part de pouvoir franchir le pas concrètement sur cette étape supplémentaire en faveur des communes et surtout des habitants qui pourront en bénéficier. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de vote ? Non, c'est adopté, merci beaucoup. La communauté d'agglomération est également titulaire du label Pays d'art et d'Histoire, nous avons dans ce cadre-là un programme qui est élaboré et la délibération 50 vise à présenter ce programme et autoriser l'autorité territoriale à signer les pièces relatives à ce dossier. C'est aussi une nouvelle action pour valoriser notre collectivité, notre patrimoine et là-aussi quelque part mettre en avant peut-être des sujets qui nous permettent d'avoir aussi une meilleure exposition, une meilleure attractivité en termes économiques. Cela représente un montant de 25 000 € prévu bien évidemment au budget. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de vote ? Monsieur CLAVET une demande de vote. Donc, vote pour la délibération n°50 ? Merci. Abstention ? 2. Pas de vote contre. Il est 16h03, nous allons donc pouvoir procéder aux élections, nous avons reçu les candidatures pour les délibérations, je saute aux 2 dernières délibérations mais on reviendra sur la délibération 51, on n'est pas très loin de la fin. Nous avons reçu les mêmes listes pour la Délégation de Service Public et pour la Commission d'Appel d'Offres. A savoir, donc pour la délibération 53 et la délibération 54, sur la délibération Délégation de Service Public et Commission d'Appel d'Offres, nous avons reçu comme candidats titulaires : M. Alain LHERBIER, M. André KUCHCINSKI, M. Bruno TRONI, M. Bernard BAUDE, M. Pierre SENECHAL, comme candidats suppléants Mme Brigitte MARTIN, M. Daniel KRUSZKA, M. Patrick CANIVEZ, M. Pierre CHERET et Mme Nadine DUCLOY. Les candidatures sont closes, nous avons une seule liste, nous allons procéder au vote traditionnel. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que la liste étant la même nous procédions au vote pour les délibérations Commission d'Appel d'Offres et Commission Délégation de Service Public de la même façon groupée. Pas de remarque ? Ça va à tout le monde ? On va pouvoir donc distribuer les bulletins sur ces 2 commissions, délibérations 53/54. Je vous propose pendant que les bulletins sont distribués d'étudier la délibération n°51 qui vise au

renouvellement de la convention d'adhésion à l'organisme ECO-TLC, là-aussi c'est une délibération, j'allais dire, classique mais vous voyez c'est le début de mandat on remet l'ensemble de nos partenariats à jour également. Y a-t-il des remarques sur cette délibération 51 ? Des demandes de vote ? Non. Elle est adoptée. La délibération n°52, pendant la période que nous venons de traverser, nous avons fait des achats aussi pour essayer de pouvoir grouper les volumes et pouvoir là-aussi avoir un service qui est rendu de façon différente avec les communes et donc nous avons fait l'acquisition de masques, de gel hydroalcoolique que nous avons bien sûr redistribués vers les communes et donc il vous est proposé d'instaurer ce groupement de commandes pour pouvoir par la suite, faire cet achat groupé. Y a-t-il des remarques, des questions sur cette délibération 52 ? Monsieur LETOQUART.

M. LETOQUART : Oui, ce n'est pas directement sur la délibération mais c'est pour dire si on est obligé de faire ce genre de dépenses et de prendre ce genre de délibération c'est bien parce qu'il y a eu un manquement de l'Etat sur l'approvisionnement que ce soit des collectivités comme la nôtre mais aussi des hospitaliers comme j'en suis, voilà donc bonnet d'âne à l'Etat.

M. ROBERT : Oui on peut aussi, malgré tout, regarder l'état local qui a vraiment tenu là-aussi à nos côtés pendant cette période de difficultés, qui est resté présent mais on ne peut malheureusement que constater et heureusement qu'il y a une mobilisation locale pour pallier certaines difficultés sinon si nous n'avions pas toutes et tous vidé l'ensemble de nos stocks dans les cantines, dans nos différentes structures pour pouvoir donner un minimum du minimum aux soignants, je pense que la situation aurait encore été un peu plus désastreuse. Oui je vous en prie.

M. LETOQUART : Et je rajoute aussi cette magnifique histoire des surblouses également qui ont été fabriquées pour profiter aux hospitaliers et s'il n'y avait pas eu la bonne volonté et des gens et des collectivités locales pour assurer la protection du personnel et des habitants, le bilan qui est déjà très négatif aurait été sans doute bien plus négatif que ça encore.

M. ROBERT : Tout à fait. Heureusement même que l'entreprise TT PLAST là-aussi, une entreprise citoyenne s'est installée aussi avec cet esprit-là. Délibération 52, demande de vote ? Non, elle est adoptée. Donc pendant qu'on distribue les bulletins, je reviens à la délibération n°4. Nous avons la délibération 4 à étudier donc nous avons reçu pour la CCSPL, pour l'assemblée délibérante, le Président ou son suppléant donc Alain BAVAY, comme titulaires : M. GODART, M. CLAIRET, M. CHAMPIRE, M. LETOQUART, M. CANIVEZ, M. LHERBIER, M. MOULIN, M. KUCHCINSKI, Mme HOUZIAUX, comme suppléants : Mme DUCLOY, M. GODART, M. VOULIOT, Mme MEGUEULLE, Mme HENNEAU, M. KRUSZKA, Mme BOURDON, M. DARRAS, Mme HOCHART. C'est bien ça ? On peut clore cette liste ? Vote pour ? Merci. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Ne prennent pas part au vote donc 2. Je vous avais fait la lecture des membres des représentants des associations qui seraient associés à cette délibération. Ah, il y a une modification excusez-moi, je n'ai peut-être pas la bonne liste ou j'ai mal lu, donc il y a une inversion dans le dépôt des listes donc c'est M. LEJEUNE titulaire et M. SENECHAL suppléant, c'est ça ? D'accord. On considère que le bulletin prend en compte cette modification ? On ne va pas faire refaire les bulletins, d'accord ? C'est bon pour tout le monde. Pour la délibération n°5, je vous propose de la reporter, toutes les communes n'étant pas présentes, il manque des représentants de certaines d'entre elles. La délibération n°6 sur les représentants dans les différentes structures. Donc pour le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle sont proposés pour titulaires : Laurent DUPORGE, Alain DUBREUCQ, Dominique REAL, Daniel KRUSZKA, Pierre CHERET, Jean-Marc TELLIER, Alain SZABO, suppléants : Alain BAVAY, Samia SADOUNE, Stéphane SIKORA, Joachim GUFFROY, Bruno TRONI, Christian CHAMPIRE, Nadine DUCLOY. Pour le Syndicat mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys, titulaires : Pierre SENECHAL, Dorise TRANAIN, Bruno TRONI, suppléant : Christine STIEVENARD. Syndicat Mixte Eden 62, titulaire : Christophe CIURYS, suppléants : Sébastien MESSENT, Pierre SENECHAL. Pour le Syndicat mixte pour la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale, titulaires : François LEMAIRE, Alain BAVAY, Cécile BOURDON, Sophie RUSIN, Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Yves TERLAT, Eric SEVIN, suppléants : Frédéric ALLOÏ, Latifa AIT-ABDERRAFII, Agnès LEVANT. Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin, titulaires : Sylvain ROBERT, Laurent DUPORGE, Samia SADOUNE, Joachim GUFFROY, Patrick CANIVEZ, Bernard BAUDE, Laurent POISSANT, suppléants : Tony MOULIN, Henri JACKOWSKI, Caroline LOUBAT, Brigitte MARTIN, Christelle BUISSETTE, Maryse COUPIN, Yvon LEJEUNE. Conseil d'administration de la SEM Territoires 62, Laurent DUPORGE, Bruno TRONI, Jean-Marie ALEXANDRE. Syndicat mixte du Pôle Métropolitain de l'Artois, Sylvain ROBERT,

Laurent DUPORGE, Alain BAVAY, François LEMAIRE, Bernard BAUDE, Christian CHAMPIRE, Alain SZABO, suppléants : Philippe DUQUESNOY, Alain ROGER, Ludovic GAMBIEZ, André KUCHCINSKI, Patrick CANIVEZ, Sébastien MESSENT, Philippe LA GRANGE. Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, titulaires : Philippe DUQUESNOY, Nicolas FRANCKE, Arnaud DESMARETZ, Christine STIEVENARD, Martine GERMA, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Perrine CIOFFI, Ludivine HENNEAU, Nathalie MEGUEULLE, Martine DEMEYERE, Yvon LEJEUNE, Eric SEVIN, suppléants : Christian SPRIMONT, Catherine DAMBRINE, Carine BANAS, Corinne TATE, Christophe CIURYS, Hélène CORRE, Virginie COLLART, Steven VANDEVOORDE, Laurent DUCAMP, Christian CHAMPIRE, Bernadette DOUTREMEPUICH et Virginie MARTEL. Conseil d'Administration de l'EPPC Louvre-Lens, Christelle BUISSETTE en titulaire, Philippe DUQUESNOY en suppléant. Conseil de surveillance du CHL, Françoise TOULOUSE, Jean LETOQUART. Mission Bassin Minier, Jean-François CARON, Alain ROGER et donc pour notre représentant au Conseil d'Administration ça sera Jean-François CARON. Pour la Commission Locale de l'Eau, Pierre SENECHAL, Bruno TRONI, Dorise TRANAIN. Pour l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, donc pour l'Assemblée Générale, Sylvain ROBERT, Alain ROGER, François LEMAIRE, Alain BAVAY, Jérôme DARRAS, Samia SADOUNE, Laure MEPHU NGUIFO, Julien VOULIOT, Jean LETOQUART, Yves TERLAT, Georges KOPROWSKI, Alain SZABO, Agnès LEVANT et au Conseil d'Administration Sylvain ROBERT, Alain ROGER, François LEMAIRE, Yves TERLAT, Jean LETOQUART, Alain SZABO. Association Euralens, Alain BAVAY et Cécile BOURDON. HLM Maisons et Cités Soginorpa, Alain ROGER en titulaire et en suppléant François LEMAIRE. Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, Donata HOCHART. Voilà les candidatures que nous avons reçues pour la délibération n°6, c'est bien ça ? Oui. Est-ce que tout le monde s'y retrouve par rapport aux propositions qui avaient été faites, aux candidatures qui ont été déposées, c'est bien ça ? Oui alors la désignation est bonne, on fait un vote sur l'ensemble de ces propositions ?

Mme BOURDON : Sur l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, Monsieur le Président, des désignations étaient à présenter pour le Conseil d'Administration et pour l'Assemblée Générale. Concernant la ville de Lens, la proposition...

M. ROBERT : On n'est pas en ville on est en groupe communautaire.

Mme BOURDON : En groupe communautaire, vous faites bien de me rectifier, Monsieur le Président, concernant donc le groupe communautaire, la proposition de siéger au Conseil d'Administration ma candidature avait été présentée ainsi que celle de Laure MEPHU. Si au regard des équilibres à porter au travers des désignations, il s'avérait que je ne puisse siéger au Conseil d'Administration, il avait été évoqué que je puisse siéger à l'Assemblée Générale et c'était convenu avec Madame Laure MEPHU. Elle a été évoquée dans la liste des membres de l'Assemblée Générale.

M. ROBERT : Là c'est Madame Laure MEPHU qui a été reprise dans l'Assemblée Générale donc...

M. BOURDON : Voilà et je voulais savoir s'il était possible de faire acter que ce soit moi qui puisse siéger.

M. ROBERT : Vous, vous êtes au SCOT Madame BOURDON. On essaye aussi d'avoir une représentation, je pense que le groupe a cherché à avoir une représentation équilibrée et que chacun puisse participer dans différentes instances. Ça doit être ça, Monsieur BAVAY ? Oui. On reste sur cette proposition-là ? Ou alors vous voulez permuter entre le SCOT et ? Oui, on permute entre Laure MEPHU et Cécile BOURDON entre le SCOT et l'Agence d'Urbanisme ? Allez, on permute. Alors ?

Mme MEPHU : Moi ça me va Cécile comme ça, enfin je ne sais pas.

M. ROBERT : Allez on reste SCOT. On passe au vote sur cette délibération. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Et donc 2 ne prennent pas part au vote. La délibération n°7 sur la représentation au SIZIAF, donc sur la liste que vous aviez c'était l'ancienne liste a priori, et donc les délégués des communes vous avez Nicolas GODART, André KUCHCINSKI, Philippe DALLE, Jean-François CARON, Christine STIEVENARD, Patrick PIQUET-BAQUET, Monique ZARABSKI, Bernard JASPART, Jean-Louis LEFEBVRE, Nicolas FRANCKE, Manuel LENGAIGNE, Ludovic GAMBIEZ, Sébastien OGEZ, Carine BANAS, Paul DRON, Sébastien MESSENT, Georges KOPROWSKI, Christophe DRUELLES, Marcel PART, Jean-François ANTONINI et pour l'agglomération c'est Sylvain ROBERT qui est proposé également. Y a-t-il d'autres remarques ? Demande de vote ? On va

le faire quand même. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Ne prend pas part au vote ? 2 et pas de votre contre. La délibération n°8, désignation des représentants de la collectivité dans les instances représentatives du personnel, donc à la fois le Comité Technique et le Comité d'Hygiène et de Sécurité, 5 titulaires pour le Comité Technique : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Christine STIEVENARD, M. Alain LHERBIER, M. Christian PEDOWSKI, M. Joël OUVRY, 5 suppléants : Jeanne HOUZIAUX, Françoise TOULOUSE, Farid BOUKERCHA, Brigitte PETIT, Laurent POISSANT. Pour le CHSCT, on prend les mêmes noms donc Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Christine STIEVENARD, M. Alain LHERBIER, M. Christian PEDOWSKI, M. Joël OUVRY en titulaires et en suppléants : Jeanne HOUZIAUX, Françoise TOULOUSE, Farid BOUKERCHA, Brigitte PETIT, Laurent POISSANT. Pas de remarque supplémentaire ? On vote pour ces 2 désignations ? Délibération °8, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Pas de vote contre ? Et 2 qui ne prennent pas part au vote. On a donc l'ensemble des délibérations qui ont été évoquées. On peut donc finir l'opération de vote. Monsieur TRONI.

M. TRONI : Oui, pendant qu'il y a le vote qui s'effectue, un sujet qui va peut-être d'ici quelques semaines avoir quelques répercussions parce que je voudrais vous parler de l'aire de grand passage des gens du voyage. Vous savez qu'on a une convention avec la ville de Billy-Montigny sur 2 ans, renouvelable éventuellement une 3^{ème} année sous certaines conditions, c'est-à-dire que c'est une aire qui est prévue pour des grands passages donc entre 100 et 200 caravanes, ce qui est quand même important 200 caravanes et normalement cette aire ne doit être réservée qu'aux grands passages. Avec la Covid, effectivement, il n'y a pas eu de grands déplacements puisque c'était interdit sur le territoire national. Par contre, le préfet avait demandé par une note, qu'il avait adressée aux présidents des agglomérations, de pouvoir éventuellement accepter quelques groupes de 30/40 caravanes qui étaient en déplacement mais qui ne trouvaient pas de place sur les aires permanentes. Donc en collaboration entre l'agglomération de Lens avec Sylvain ROBERT et moi-même on a décidé d'accepter que ces gens puissent s'installer provisoirement sur quelques jours en étant 30 ou 40 caravanes. Le seul problème c'est que de 30, 40 caravanes on est arrivé à 100 caravanes puisqu'on est en train de récupérer sur l'aire de grand passage toutes les expulsions qui se déroulent actuellement dans l'agglomération. Alors je ne sais pas si c'est les forces de l'ordre qui leur donnent le message de se diriger vers l'aire de grand passage. Donc moi c'est tout simple, je l'ai dit calmement au Sous-Préfet, si ça devient une aire permanente, évidemment qu'on ne donnera plus l'autorisation de la maintenir parce que si ça devient une aire permanente, on ne va pas, nous sur Billy-Montigny, avoir 100, 200 caravanes en permanence, ce n'est pas possible, vous vous rendez bien compte. Donc on espère que le Sous-Préfet, puisqu'il est assez adepte de la loi républicaine et qu'il l'applique du mieux possible, c'est de remettre à l'état d'origine, c'est-à-dire à sa destination première l'aire de grand passage et ne la réserver qu'aux grands passages, sinon on va devoir rechercher encore une fois un terrain pour l'année prochaine et je sais que ça pose beaucoup de difficultés et beaucoup de discussions. Donc c'était juste pour vous donner l'info, sachez que nous on va être très vigilants. Si ça reste dans l'état, le terrain ne sera plus mis à disposition l'année prochaine.

M. ROBERT : Ce qui serait une grosse difficulté pour toutes nos collectivités, toutes nos communes. Il faut aussi, vous vous souvenez les discussions qu'on a eues ici et encore une fois remercier Bruno mais à travers lui la ville de Billy-Montigny parce que l'effort d'une commune pour un enjeu collectif. Vous ne partez pas tant que vous n'avez pas voté.

« Déroulement du vote »

M. ROBERT : Bien Mme COUPIN étant partie, M. LEJEUNE vous pouvez reprendre du service ? Je n'insisterai pas sur la qualité qui fait qu'on vous sollicite mais vous avez tellement bien officié mardi que, vous avez commencé mardi vous allez clore jeudi. Merci beaucoup. Votants 86, enveloppes trouvées dans l'urne : 86, suffrages exprimés 86, la majorité donc la liste qui était présentée a obtenu 86 voix, les répartitions des sièges sont donc les suivantes, comme titulaires, compte tenu de la modification que nous avons entérinée avant le vote, Alain LHERBIER, André KUCHCINSKI, Bruno TRONI, Bernard BAUDE, Yvon LEJEUNE, suppléants : Brigitte MARTIN, Daniel KRUSZKA, Patrick CANIVEZ, Pierre CHERET, Pierre SENECHAL pour la CAO et pour la Commission de Délégation de Service Public. Merci beaucoup, nous avons terminé avec l'ordre du jour de ce Conseil et donc nous nous retrouverons à la rentrée pour l'examen des sujets qui viendront et qui ne manqueront de se porter à notre collectivité. Merci beaucoup à toutes et à tous.